

Le fonds de solidarité sera supprimé le 30 septembre

Bruno Le Maire a annoncé ce lundi la fin prochaine du fonds de solidarité. Les entreprises des secteurs les plus touchés pourront continuer à bénéficier de la prise en charge des coûts fixes.

Temps de lecture : minute

30 août 2021

Le fonds de solidarité pour les entreprises est prolongé en septembre mais sera supprimé définitivement à la fin de ce mois, a annoncé lundi le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. En outre, alors que " *l'activité économique du pays tourne à 99% de ses capacités d'avant-crise* ", la mise en place du pass sanitaire dans des lieux recevant du public début août " *n'a pas eu d'impact sur l'activité économique du pays* ", a déclaré le ministre à l'issue d'une réunion avec les organisations patronales, couplant court à la demande des entreprises concernées de prolonger les dispositifs d'aide.



À lire aussi

Pass sanitaire : quelles obligations pour les entreprises et leurs salariés ?

Le fonds de solidarité sera prolongé en septembre aux mêmes conditions qu'en août, à savoir une compensation de 20% du chiffre d'affaires, mais, élément nouveau, les entreprises devront au moins avoir réalisé 15% de leur chiffre d'affaires d'avant la crise, le gouvernement voulant éviter les "*effets d'aubaine*" pour celles qui préfèrent rester totalement fermées.



À lire aussi

Le Fonds de solidarité a-t-il rempli sa mission ?

De quoi faire grincer des dents le syndicat Indépendants.co, qui défend les intérêts des travailleurs indépendants et rappelle que seulement 29% d'entre eux ont repris une activité normale. " *S'il est évident qu'il est impossible de maintenir le Fonds de Solidarité tel que nous le connaissons aujourd'hui, cet arrêt est prématuré et trop brutal*, a réagi l'organisation dans un communiqué. *En effet, si la reprise est là, elle est progressive et la trésorerie des indépendants est vide, la plupart ayant déjà puisé dans leur épargne depuis le début de la crise.* "



À lire aussi

Solidarité, relance... Les indépendants maintiennent la pression sur l'exécutif

Cibler les entreprises les plus fragiles

Bruno Le Maire a assuré que les entreprises en difficulté continueraient à bénéficier d'un soutien à travers le dispositif de prise en charge des coûts fixes, qui prendra le relais du fonds de solidarité au 1er octobre et sera étendu à toutes les entreprises des secteurs du tourisme et apparentés, alors qu'il était limité à celles réalisant plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires.

" L'intégralité des dispositifs de soutien sera maintenue pour les départements d'Outre-mer qui sont encore soumis à des obligations de fermeture " administrative, a également assuré Bruno Le Maire. Par ailleurs, des plans d'actions spécifiques vont être mis en place pour trois secteurs : l'événementiel, les agences de voyages et les professionnels de la montagne, secteurs où l'activité peine à redémarrer.

Les organisations professionnelles retrouveront le ministre durant la

première semaine de novembre pour discuter de la suite de ces soutiens, a encore indiqué Bruno Le Maire. Il a enfin indiqué que l'avenir des prêts garantis par l'État (PGE) serait discuté lors d'une autre réunion, en présence de la Fédération bancaire française (FBF).

Maddyness avec AFP

Article écrit par Maddyness avec AFP